



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation des filières professionnelles

Question écrite n° 27111

Texte de la question

M. Paul Christophe appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la valorisation des filières professionnelles. Aujourd'hui, en France, l'apprentissage ne concerne que 7 % des jeunes de 16 à 25 ans. Ce pourcentage est en moyenne de 15 % dans les pays européens où le taux de chômage des jeunes est au plus bas. Conscient des enjeux économiques et sociaux que cette filière représente, le ministère a souhaité préparer une réforme profonde du baccalauréat professionnel. L'objectif est de transformer l'enseignement professionnel en une filière « qui fasse envie », en « Harvard du professionnel », d'après les propos de M. le ministre. Ainsi, une liste des « campus des métiers et des qualifications d'excellence » a été établie le 6 février 2020 et l'ambition affichée est de créer des campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires et avec des champs d'activité très divers. Pour autant, au sein de l'enseignement secondaire, les filières générales sont toujours privilégiées dans les discours des parents et des professeurs. Entre 2014 et 2019, leurs effectifs ont progressé de 8,16 % alors que les inscriptions en baccalauréat professionnel baissent année après année. Ainsi, depuis le collège unique, les réformes successives ont établi une forme de domination du développement des compétences intellectuelles au détriment des capacités manuelles. De plus, une dévalorisation des élèves s'opère par le cadre éducatif, et parfois familial, lorsqu'ils ne se situent pas en phase avec les méthodes d'apprentissage de l'enseignement magistral. Il lui demande donc quels seraient les moyens avancés par son ministère pour choisir de valoriser, dès le collège, les ressources de ces élèves, et ainsi lutter contre l'actuelle orientation contrainte en raison de leurs manques supposés.

Texte de la réponse

La politique éducative nationale est marquée depuis la rentrée scolaire 2017 par une valorisation effective de l'enseignement professionnel, sous statut scolaire et d'apprenti, qui commence dès le collège. Toute l'action du ministère vise à ne plus faire de la voie professionnelle une voie de relégation où sont concentrés les élèves en difficulté scolaire mais, au contraire, une voie d'excellence, réellement choisie par les élèves en fonction de leurs aspirations et de leurs talents. Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation et la mise en place d'un horaire dédié à partir de la classe de 4ème vise notamment à mieux préparer les élèves à faire leurs choix aux paliers d'orientation. Dans ce cadre, la diversité des voies de formation est mise en avant en valorisant tout particulièrement les opportunités offertes par les formations de la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage. De plus, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a donné aux régions de nouvelles responsabilités en matière d'information sur les formations et les métiers. Au contact du tissu économique local et informées des opportunités d'avenir, les régions organisent désormais des interventions en direction des élèves, des étudiants et des apprentis, qui contribuent à la valorisation de formations professionnelles. La transformation du lycée professionnel engagée par le ministère au printemps 2018 répond en outre à l'ambition de donner au lycée professionnel l'attractivité et le prestige qu'il mérite en formant de jeunes professionnels et citoyens accomplis. Le lycée professionnel a désormais vocation à être pour les élèves un tremplin vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers une poursuite

d'études. La transformation de la voie professionnelle vise à : - faire émerger une nouvelle génération de campus des métiers et des qualifications, à la fois lieux de vie, de formation, d'innovation et de réussite ; - mettre en cohérence les contenus de formation pour mieux répondre aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain ; - définir une offre de formations ambitieuse et attractive en liaison avec les secteurs d'activités porteurs comme le numérique, l'énergie, ou les savoir-faire français ou l'environnement, tout en accompagnant la transformation des formations qui insèrent le moins ; - adapter le parcours aux besoins de chacun, avec le CAP qui peut être préparé en 1,2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves, et le baccalauréat professionnel qui devient plus progressif et plus lisible (classe de seconde professionnelle organisée par grandes familles de métiers, choix de la spécialité à l'issue de l'année de seconde, décision en classe de terminale professionnelle de s'insérer professionnellement ou de poursuivre ses études). La nouvelle organisation des enseignements est conçue pour renforcer la qualité des apprentissages, améliorer le taux d'encadrement des élèves et les conditions d'enseignement des professeurs. Par souci d'équité entre les différentes filières, les volumes horaires des élèves ont été harmonisés et allégés. Ainsi, cette transformation de la voie professionnelle se traduit-elle par un meilleur encadrement des élèves qui peuvent progresser plus vite. Cet allègement de l'emploi du temps pour les élèves autorise de nouvelles modalités d'enseignement comme la co-intervention devant un même groupe d'élèves de deux professeurs d'enseignement général et professionnel, la réalisation d'un chef d'œuvre dans un cadre pluridisciplinaire. Il libère également du temps hebdomadaire pour pratiquer des activités culturelles, sportives ou associatives, rechercher des lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et suivre des enseignements facultatifs proposés dans l'établissement. Il permet aux établissements des choix d'organisation différents en fonction de leur projet, des spécialités professionnelles qu'ils offrent et du profil des élèves. La nouvelle organisation renforce l'accompagnement personnalisé de l'élève à toutes les étapes de son orientation pour l'aider à faire ses choix et ce jusqu'au baccalauréat professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27111

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1610

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8415